



Chaque semaine, un texte biblique proposé par la liturgie est commenté et médité par un prêtre de l'Oratoire. Ces méditations vous sont offertes, à méditer sur place ou ailleurs. La méditation imprimée est à votre disposition, vous pouvez l'emporter. Ces textes sont également disponibles sur le site de l'Oratoire de France : www.oratoire.org

Evangile du vendredi 17 juillet 2020

En ce temps-là Jésus vint à passer, un jour de sabbat, à travers les moissons. Ses disciples eurent faim et se mirent à arracher des épis et à les manger. Ce que voyant, les Pharisiens lui dirent : « Voilà tes disciples qui font ce qu'il n'est pas permis de faire pendant le sabbat ! » Mais il leur dit : « N'avez-vous pas lu ce que fit David lorsqu'il eut faim, lui et ses compagnons ? Comment il entra dans la demeure de Dieu et comment ils mangèrent les pains d'oblation, qu'il ne lui était pas permis de manger, ni à ses compagnons, mais aux prêtres seuls ? Ou n'avez-vous pas lu dans la Loi que, le jour du sabbat, les prêtres dans le Temple violent le sabbat sans être en faute ? Or, je vous le dis, il y a ici plus grand que le Temple. Et si vous aviez compris ce que signifie : *C'est la miséricorde que je veux, et non le sacrifice*, vous n'auriez pas condamné des gens qui sont sans faute. Car le Fils de l'homme est maître du sabbat. »

Matthieu 12, 1-8

Méditation

L'Évangile ne cesse d'interpeler le croyant, éclairant son discernement. Celui-ci nous arrive après ce long temps de confinement et d'abstinence eucharistique, au terme duquel sont apparues chez les chrétiens des divisions témoignant de la conception très différente que chacun se fait de l'Eucharistie ; traduisant chez beaucoup une véritable et réelle approche de ce qu'est le « dernier repas du Seigneur ». Mais hélas, chez d'autres, une regrettable matérialisation du religieux et une chosification de l'hostie.

Dans ce récit, les Pharisiens respectent la loi, le sabbat, au détriment de ceux qui ont faim ; la loi, plus forte que l'assouvissement de la faim. Comment ne pas voir, dans cet empressement de certains clercs à célébrer, et chez trop de chrétiens à se « nourrir » de l'hostie, cette même obéissance à une loi, fût-elle ecclésiastique, alors que la santé des gens imposait, exigeait prudence et obéissance à une loi légitime ? Les rites ou la santé de l'autre !

L'Eucharistie sans attention au prochain est vide de sens, elle ne peut être le « mémoire de moi » que Jésus nous demande à son exemple. Le tabernacle profané, les hosties au sol, les fidèles prient Helder Camara de célébrer une messe de réparation : « Des hosties, vous en piétinez tous les jours dans les rues en écrasant les pauvres ! » Et Jean Chrysostome dira : « Des autels vous en avez à tous les carrefours de la ville. » La loi ou l'amour, voilà ce que nous ont révélé certains empressements récents. La célébration eucharistique au détriment de la santé.

Heureusement, il y a eu de multiples manières pour les chrétiens, les familles, les petites communautés de nourrir leur foi, sans leur présence dans une église. Car Dieu est au cœur de l'homme. L'église, parfois merveilleuse par son architecture, n'est que le lieu d'une assemblée, elle n'est pas le lieu unique de la présence de Dieu, et j'aime particulièrement ce chant de Gianada interpellant notre quotidien : « Toi, mon église aux chaises vides, ton Dieu aurait-il disparu ? Ta religion a pris des rides, Dieu est parti vivre à la rue. » Et de penser à tous ces gens, de par le monde et proches de nous (!) qui, faute de prêtre, n'ont plus d'Eucharistie et cependant, vivent leur Foi... dans la fidélité à leur baptême.

Michel Dupuy, prêtre de l'Oratoire à la Valfine, Jura